



SOCIÉTÉ NAUTIQUE ROLLOISE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 février 2016 au Château, Rolle

Présents: 75 membres + le comité ont signés la liste de présence.

Le président ouvre la séance à 20h05.

Le président, M. Robert Buchet, salue l'Assemblée et énumère toutes les personnes qui ont pris la peine de s'excuser.

Le comité soumet pour approbation à l'Assemblée la modification du libellé du point 11 de l'ordre du jour et l'ajout du point 11bis soit :

Pt 11 : Modification des statuts pour la mise en place d'un engagement financier obligatoire des membres.

Pt 11bis : Vote sur les modalités d'application du nouvel article des statuts.

Acceptation de la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

Nomination des scrutateurs : N. Moget et S. Teichmann ainsi que H. Lavanchy.

1. Le PV 2015 est accepté à mains levées par l'Assemblée moins 2 abstentions.
2. Admissions : Les nouveaux membres sont présentés et se lèvent. Ils sont applaudis et accueillis au sein de notre Société.

Il s'agit de Mme et M. Dewhurst couple, Mme et M. Pinault couple, M. P. Chevalley actif, M. L. Chevalley actif, Mme et M. De Carolis-Beauverd couple, Mme et M. Picchioli-Baron couple, Mme S. Teike passif.

Démissions : Les 10 démissionnaires sont énoncés.

Exclusions : 1 famille est exclue de la Société.

3. Le Président présente son rapport.
4. La responsable du Club-house, Mme Sandrine Collet, présente son rapport.
5. Le responsable régates et matériel, M. Olivier Fillettaz, présente son rapport et remercie MM. Gilbert Mohler et Jean-Pierre Borboën ainsi que l'équipe SNR qui a concouru à la Swiss league, M. Patrick Huguenin pour son élection au comité central de Swiss Sailing, de même que les forçats, le sauvetage et les plongeurs.
6. La responsable Juniors & Ecole de Voile, Mme Tania Favre, présente son rapport ainsi que M. Olivier de Cocatrix, moniteur. M. Robert Buchet félicite et remercie M. Olivier de Cocatrix. Celui-ci, quant à lui, remercie Mme Tania Favre pour son dévouement et lui remet une petite attention.
7. Le trésorier, M. Blaise Wägli, présente et commente les comptes 2015. M. Thierry Courvoisier demande pourquoi on a plus amortis le matériel ; M. Blaise Wägli répond que c'est simplement pour des questions fiscales.
8. Le rapport des vérificateurs de compte est présenté par M. Thierry Moget. Les vérificateurs détaillent les comptes et confirment leur exactitude. Ils remercient le trésorier pour leur parfaite tenue ainsi que pour la qualité de son travail.
9. L'Assemblée approuve les comptes 2015 à l'unanimité et à mains levées et en décharge le Comité. Le président remercie le caissier pour tout le travail fourni.
10. Nominations statutaires:

Mmes Sandrine Collet et Tania Favre quittent leur poste ainsi que M. Nicolas Moget. Le président les remercie chaleureusement et une attention leur est offerte. Mmes Marina Picchioli et Stéphanie Teike sont proposées pour intégrer le Comité ainsi que M. Sylvain Baron. Le reste du Comité se représente pour l'année à venir, comme suit :

- a) Président : Robert Buchet
- b) Responsable Club-House : Stéphanie Teike
- c) Responsable Technique et Régates : Olivier Fillettaz
- d) Responsable Ecole de Voile et Juniors : Sylvain Baron
- e) Responsable Presse et Communication : Marina Picchioli

- f) Trésorier : Blaise Wägli
- g) Secrétaire : Maryl Blanchard

Tous les membres sont acclamés par applaudissements par l'ensemble de l'Assemblée.

Nomination des vérificateurs de comptes : Nicolas Tissot et Christian Reithaar suppléant : Thomas Rigolet.

Ils sont acclamés par applaudissements.

11. Modification des statuts de la société

M. Robert Buchet informe l'Assemblée que le budget pour le projet club-house n'est malheureusement pas bouclé. Il demande au Président de la commission Club House, M. Gilbert Martinet, de rappeler les faits suite aux mandats donnés lors de la dernière Assemblée Générale extraordinaire. Il présente quelques variantes possibles pour un montant supérieur à 1 mio et celle qui pourrait entrer dans le mandat de financement de 800'000.- CHF.

M. Robert Buchet relève le travail ardu de la commission pour arriver à boucler un projet avec ce montant. Il relève que les membres ont spontanément été sollicités pour soutenir ce projet et résume l'état des souscriptions à ce jour.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 03.12.2015, celle-ci a donné mandat au comité d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la souscription de part(s) sociale(s) par les membres dans le cadre d'un financement solidaire d'un projet. M. Robert Buchet explique que l'art. 14ter des statuts soumis à l'Assemblée permet de combler un vide statutaire et donner un outil à l'Assemblée dans cet objectif.

Art. 14ter Dans le cadre d'un financement de ses infrastructures, la société peut émettre des parts sociales (emprunts de montant fixe, avec ou sans intérêt,) auprès de ses membres ou de toute autre personne physique ou morale. L'Assemblée générale décide :

- a) Du montant unitaire et total des parts sociales,
- b) Du taux de rémunération de l'emprunt (intérêt),
- c) Des modalités de remboursement,
- d) Du nombre minimum de part auxquels les membres actifs, simples ou couples, sont dans l'obligation de souscrire,
- e) De la façon dont les nouveaux membres actifs seront soumis à cette obligation,
- f) Des catégories de membres actifs non soumis à cette obligation (apprentis, étudiants, chômeurs, etc).

Après discussions et précisions apportées par le comité, M. Robert Buchet met en délibéré la proposition de l'art. 14 ter. Elle est acceptée à mains levées à l'unanimité soit 70 voies pour et 5 abstentions.

Le nouvel article 14ter des statuts est donc accepté par la majorité des 2 tiers de l'assemblée constituée conformément à l'art. 39 desdits statuts.

11bis M. Robert Buchet énumère les propositions du Comité concernant les modalités d'application de l'art. 14ter des points a à f et les mets en délibéré l'un après l'autre soit :

- a) Du montant unitaire et total des parts sociales : 500.- CHF unitaire.

Point a) accepté à l'unanimité à mains levées moins 3 avis contraires et 4 absentions.

- b) Du taux de rémunération de l'emprunt (intérêt) : 0 %.

Point b), accepté à l'unanimité à mains levées moins 1 avis contraire et 1 abstention.

- c) Des modalités de remboursement :
 - sur décision des AG futures : - montant remboursable en fonction des disponibilités financière de la société.
 - mode de sélection des parts sociales à rembourser – tirage au sort ou autre.

Point c), accepté à l'unanimité à mains levées moins 2 abstentions.

- d) Du nombre minimum de part auxquels les membres actifs, simples ou couples, ont l'obligation de souscrire : 1 part par membre actif, simple ou couple.

Point d), accepté à l'unanimité à mains levées moins 2 abstentions.

- e) De la façon dont les nouveaux membres actifs seront soumis à cette obligation : tant que les parts sociales n'auront pas commencé à être remboursées, les nouveaux membres seront tenus de souscrire au nombre minimum de 1 part.

La motion de M. Vic Dewhurst est acceptée en lieu et place de la proposition du Comité. A savoir que les nouveaux membres sont tenus de prendre 1 part. Cette proposition est acceptée à l'unanimité à mains levées moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

f) Des catégories de membres actifs non soumis à cette obligation : apprentis, étudiants, chômeurs.

Point f), accepté à l'unanimité à mains levées.

M. Robert Buchet remercie l'Assemblée et informe que le Comité va pouvoir maintenant mettre en place ce qui a été décidé.

12. Demande de crédit d'un montant de 18'000.- CHF pour le remplacement du bateau « Jaunet ».

M. Olivier Fillettaz explique la nécessité d'acquérir ce nouveau bateau et les options techniques possibles. Intervention de M. Blaise Wägli qui précise que tout est amorti et que ce budget est pris sur l'Ecole de Voile. Il déclare qu'indépendamment du projet club-house, la SNR a parfaitement les moyens d'acquérir ce bateau.

Le point est mis en délibéré. Il est accepté par l'assemblée à mains levées et à l'unanimité.

13. Cartes Swiss-Sailing à la charge des membres de la section voile.

Explications de M. Robert Buchet sur ce point, ainsi que de MM. Blaise Wägli et Olivier Fillettaz, et ceci en vue des perspectives d'avenir de Swiss-Sailing.

Débats s'en suivent. Motion proposée par M. Thierry Courvoisier de retirer le point de l'ordre du jour. M. Robert Buchet demande « souhaitez-vous le retrait de ce point de l'ordre du jour ? » 19 membres votent pour, 39 membres sont contre et 8 abstentions. La motion de M. Thierry Courvoisier est rejetée.

Le point 13 est mis en délibéré. On vote sur le principe de facturer séparément la cotisation voile : sont pour 12 membres, une majorité de contre et 2 abstentions.

14. Budget et Cotisations 2016.

Le trésorier, M. Blaise Wägli, prend la parole. Il demande aux membres de payer leur cotisation dans un délai raisonnable. Les envois de rappels représentent beaucoup de temps et d'énergie !

Il présente et commente le budget 2016. Il précise que le point 13 modifiera celui-ci.

Le président, M. Robert Buchet, passe le budget en votation. L'Assemblée l'accepte à l'unanimité à mains levées moins 1 abstention.

M. Frédéric Saudan relève que le Président a omis de parler des cotisations. Le Comité propose le statu quo pour les cotisations. Ce point est mis en délibéré. M. Bernard Gianola demande pourquoi - par souci d'équité - nous n'augmenterions pas tout simplement les cotisations de 15.- CHF.

M. Robert Buchet précise qu'il y a aura de toute façon à terme une augmentation générale des cotisations (projet club-house).

L'Assemblée vote sur la proposition de M. Bernard Gianola qui suggère d'augmenter de 15.- CHF les cotisations des membres actifs, simples ou couples, soit respectivement à 155.- CHF et 205.- CHF par année. L'Assemblée accepte à la majorité et à mains levées, moins 4 avis contraires et 11 abstentions.

15. Les activités et les événements de la saison 2016 sont annoncés par M. Robert Buchet.

Il sollicite les membres à venir nous prêter main forte lors des diverses manifestations 2016 et souhaite mettre sur pied un comité d'organisation pour les Jauges classiques. Il précise qu'à partir de septembre 2016, les activités SNR dépendront des travaux - ou pas - du port.

16. Communications du Comité.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour notre Société telles que le Comité, la Commune, les bénévoles, les vigneronns etc. Il remercie tout particulièrement la Famille Gaillard pour le don de la remorque de la digue.

Un règlement pour l'utilisation des 50.- CHF sera rédigé par le Comité et affiché au club ceci pour éviter toutes utilisations abusives (par exemple, règlement d'un café lors des jours de grandes affluences).

M. Robert Buchet nous parle encore de la Swiss League et des brillants résultats de notre équipage. Ceux-ci seront régulièrement affichés sur le site SNR et la page Facebook.

17. Propositions individuelles et divers.

Proposition de M. Jonathan Le Feuvre de créer un nouveau championnat - ceci dans le but d'augmenter les régates - qui aurait lieu, par exemple le 3^{ème} dimanche de chaque mois, en été et en hiver. Sur le principe, le Comité est pour. M. Olivier Fillettaz explique néanmoins qu'il veut bien mettre sur pied cette série pour autant que les équipages participants assument, à tour-de-rôle, un start.

Robert Buchet remercie la Commission du Club-House pour tout son travail également.

Le Président clôt la séance à 23h15 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié au foyer. L'Assemblée applaudit.

Le Président :

La Secrétaire :